

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion de la commission locale de l'eau
L'an deux mille dix-neuf à 14 heures trente.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie en mairie de Sauvian, sur convocation de son président, Jean-Yves LE BOZEC. Le quorum étant atteint, l'instance a pu délibérer valablement.

Membres de la commission locale de l'eau présents ou représentés*

COLLEGE DES COLLECTIVITES	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Claude ALLINGRI	Monsieur André DELJARRY* (CCI)	DDTM 34 (Madame Lolita ARRIGHI)
Monsieur Bernard AURIOL	Monsieur Arnaud LUPIA (fédération caves coop.)	DREAL (Monsieur Pierre VIONNET)
Monsieur Thierry BAËZA	Madame Sophie NOGUES (CAH)	Agence de l'eau (Madame Evelyne LACOMBE)
Monsieur Dominique BIGARI	Monsieur Paul MOUNIER (ASEF)	ARS (Madame Catherine MOREL)
Madame Gwendoline CHAUDOIR*	Monsieur Louis GRANDJACQUET (FNE)	
Monsieur Jean-Paul GALONNIER	Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD* (Vignerons indépendants)	
Monsieur Thomas GARCIA	Monsieur Hélios SOTOMAYOR (ASL Vias)	
Monsieur Vincent GAUDY		
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		
Monsieur Jean MARTINEZ*		
Monsieur Stéphane PEPIN-BONET*		
Monsieur Serge PESCE*		
Madame Catherine REBOUL*		
Monsieur Michel ROYO		

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Pierre BALZA, Monsieur Jean-Luc BERGEON, Madame Florence BRUTUS, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Monsieur Jean-Claude GROS, Monsieur Alain MARTI, Madame Ariane SOTO-DESCALS, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Frédéric PIONCHON, Madame Michèle LATOUR (UFC Que choisir), Monsieur Jacky LAUTIER (FHPA), Madame Sophie DELFIEU (FHPA).

Étaient également présents :

Monsieur Alain LACOMBE (FNE), Madame Caroline MULLER (CD34), Thierry POIROT (BE ALMA), Madame Anne COURSEILLE (Agence de l'eau), Monsieur Philippe BARBET (CABM), Monsieur Jérôme KRAMER (CAHM), Madame Violaine PENSEC (Grand Narbonne) et Madame Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Avis de la CLE sur le projet d'extension du réseau d'eau brute sur Vendres**EXPOSE :**

Au cours de l'élaboration du PGRE de la nappe astienne, visant à définir les solutions pour résorber durablement les déficits observés sur la nappe astienne, un besoin de substitution des prélèvements agricoles sur l'unité de gestion n°1 (Vendres-Valras-Sérignan) a été exprimé conduisant à envisager une extension du réseau d'eau brute BRL sur ce secteur de la nappe pour desservir les parcelles concernées.

Une étude de faisabilité du projet a été lancée par le SMETA, en prenant en compte les besoins de substitution de prélèvement sur la commune de Vendres mais également les besoins d'irrigation des parcelles situées sur le plateau, touchées par les sécheresses récurrentes, soit un total de près de 840 ha de terres agricoles accueillant principalement de la vigne.

L'étude a été conduite en 2018. Les résultats ont permis d'apprécier tout l'intérêt du projet pour atteindre l'équilibre de la ressource et maintenir le dynamisme de l'activité agricole sur un territoire très exposé aux sécheresses. D'un coût de 5 millions d'euros, l'infrastructure est apparue viable économiquement dès lors que les crédits FEADER pourraient être mobilisés. Une concertation entre agriculteurs, dont les prélèvements pourraient être substitués (269 ha), et les nouveaux irrigants potentiels a conduit au partage du reste à charge (20%) selon une clé de répartition jugée équitable.

La substitution des prélèvements pourraient ainsi représenter plus de 400 000 m³ les années sèches, délestage qui permettrait de stabiliser durablement les niveaux de la nappe sur ce secteur.

Restait toutefois à évaluer l'impact de l'infrastructure sur son environnement (un inventaire faune-flore le long du tracé du réseau a été réalisé pour répondre aux attentes de la DREAL) et à consolider le portage du projet (BRL s'est positionné favorablement pour en assurer la maîtrise d'ouvrage sous réserves de l'obtention des autorisations environnementales et des crédits FEADER).

La région a lancé un nouvel appel à manifestations d'intérêt pour l'engagement de travaux de création ou d'extension de réseau d'irrigation collectif au titre du PDR LR 2014-2020. La chambre d'agriculture a accepté de présenter le projet à cet AMI pour le compte des agriculteurs concernés. Le dossier doit parvenir à la Région avant le 23 octobre 2019.

Les avis favorables des CLE des SAGE concernés par ce projet étant requis pour prétendre aux crédits FEADER, la CLE du SAGE de la nappe astienne a été sollicitée par le SMETA, le 5 septembre 2019, sur la base du projet tel que validé par le COPIL de l'étude. Une version du projet actualisé, suite à la phase d'engagement des parcelles durant la période estivale 2019, a été présentée en séance. Un temps d'échange a été organisé à l'issue de cette présentation.

DELIBERATION

A l'issue de la présentation des éléments du projet d'extension du réseau d'eau brute sur la commune de Vendres, La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, après délibération et à l'unanimité :

- **FELICITE les acteurs locaux pour leur implication dans la conduite de ce projet alliant intérêts environnementaux et économiques,**

- **ENCOURAGE BRL à porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour garantir la réussite du projet,**
- **SOUHAITE que les usages qui seront satisfaits à partir de cette nouvelle ressource soient rationalisés autant que faire se peut en cohérence avec les principes du SAGE astien, afin de ne pas mobiliser plus que nécessaire les ressources alternatives sollicitées,**
- **DEMANDE à ce que les volumes d'eau résiduels non substitués par l'amenée de cette nouvelle ressource (usage AEP, autres...) fassent l'objet d'un suivi de la part des services de l'État et du SMETA pour éviter tout retour en arrière.**
- **DELIVRE un avis FAVORABLE pour la poursuite des études et la mise en œuvre du projet d'extension du réseau d'eau brute sur la commune de Vendres à des fins de substitution des prélèvements agricoles dans la nappe astienne et création d'un nouveau périmètre irrigué.**

Le Président


SAGE Nappe Astienne
Commission
Locale
de l'Eau
Jean-Yves LE BOZEC
*
S.M.E.T.A.